

Paru dans

L'EXPRESS

ELKRIEF Avocats

Une légitimité acquise de longue date

Référence en Droit des Médias, cette structure à taille humaine qui combine souplesse et réactivité, assure une technicité, une expertise et une connaissance précise des enjeux et acteurs du secteur des Médias destinées à favoriser la sécurité économique des projets envisagés.



Danielle Elkrief, avocat associé.

Qu'est-ce qui a présidé à la création de votre cabinet ?

Pendant mes études de droit, j'ai eu la chance de pouvoir effectuer de longs stages au sein de cabinets d'avocats spécialisés en droit du cinéma ou encore au sein de directions juridiques telle que celle de TF1.

Portée par une série de rencontres heureuses, j'ai décidé de fonder mon propre cabinet dès 1998, à la suite de collaborations enrichissantes au sein de cabinets prestigieux, notamment chez Pascal Wilhelm et Paul Lombard, et de l'orienter spécifiquement en droit de la propriété intellectuelle et des médias, associée au droit des affaires et droit social.

Quel type de clientèle représentez-vous ?

Je représente les intérêts d'institutionnels du secteur tant en conseil qu'en contentieux, comme, par exemple, la chaîne Paris Première préalablement à son rachat par le Groupe M6, mais encore et surtout du Groupe audiovisuel AB mon client historique, de même du Groupe JLA.

À l'occasion des négociations collectives intervenues sous l'égide du CNC portant sur la convention DADR, j'ai pu défendre les intérêts des distributeurs audiovisuels indépendants et créer à leur demande le SEDPA (Syndicat des Entreprises de Distribution de

Programmes Audiovisuels). Depuis quelques années, je bénéficie également de la confiance de TV FRANCE INTERNATIONAL dont l'objet est de favoriser l'exportation des programmes français à l'international, du SPECT (Syndicat des Producteurs et Créateurs d'Émissions de Télévision regroupant entre autres FREMANTLEMEDIA France, ENDEMOL etc.), et depuis peu, d'un opérateur de télécommunication très présent dans le secteur.

TOUTE LA RÉFLEXION QUI ENTOURE LA NÉCESSAIRE ÉVOLUTION JURIDIQUE DU SECTEUR ME PASSIONNE

Quelle est votre méthode de travail ?

Mon axe essentiel a toujours été de faire prévaloir la technicité, seule à même de forger la légitimité de mon intervention. L'évolution technologique fulgurante, associée à une réglementation internationale, communautaire et française pléthorique mais rapidement inadaptée, imposent une veille permanente, à la fois technique et juridique et une remise en cause des principes juridiques tenus pour acquis.

La technicité, telle que je la perçois, doit cependant être analysée de manière très pragmatique pour permettre tant aux parties qu'aux juges, d'adopter des solutions juridiques conformes à la sécurité et la réalité économique vécue par les acteurs de ce secteur. Ce travail fondamental et particulièrement exigeant, qui impose un raisonnement rigoureux et pousse à se remettre en question en permanence, constitue tout l'enjeu des dossiers et de ma méthode de travail.

De fait, toute la réflexion qui entoure la nécessaire évolution juridique du secteur me passionne.

UNE NÉCESSAIRE INTERPELLATION DES POUVOIRS PUBLICS

Quels sont les grands enjeux de votre pratique ?

À moi d'être inventive et déterminée pour anticiper et désamorcer les problématiques posées à mes clients en fonction de leurs besoins réels et non de la philosophie du droit, sachant que la propriété intellectuelle reste un actif du bilan des sociétés.

C'est ce qui à mon sens constitue la valeur ajoutée de l'intervention de l'Avocat, pour des clients qui ont accès librement et gratuitement, grâce à Internet, à une information législative et jurisprudentielle exhaustive.

Plus généralement, au regard de l'impact des technologies, l'enjeu de mon intervention consiste à interpeller les pouvoirs publics et les magistrats sur les problématiques effectives qui en résultent sur la vie quotidienne des citoyens mais aussi des professionnels du secteur.

Un premier pas a été franchi avec l'accord conclu entre GOOGLE et les éditeurs de presse. La menace portée par les CNIL européennes à l'encontre de cette même société est salutaire. La réforme de la Loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Économie Numérique reste également indispensable pour permettre de rééquilibrer les rapports de concurrence entre des plateformes telles que YOUTUBE et les services offerts par les diffuseurs.

E A ELKRIEF
AVOCATS

CONTACT

contact@elkrief-avocats.com
69, rue de Rennes - 75006 PARIS
Tél. +33 (0)1 44 39 03 45
Fax +33 (0)1 44 39 95 51
www.elkrief-avocats.com